

REVENUS AUTRES QUE VENTES D'ÉLECTRICITÉ

1 Le tableau 1 présente le détail de la rubrique Revenus autres que ventes d'électricité
 2 pour les années 2010 à 2012.

3 **TABLEAU 1**
 4 **REVENUS AUTRES QUE VENTES D'ÉLECTRICITÉ (M\$)**

Description	Année historique 2010	2011		Année témoin 2012
		D-2011-028	Année de base	
Facturation externe émise	104,6	112,2	103,0	94,8
Frais d'administration	66,1	80,0	69,7	63,3
Frais de gestion et d'ouverture de dossier	16,2	15,7	15,7	15,7
Frais de mise sous tension	13,9	10,0	10,0	10,0
Frais d'interruption de service	2,5	0,7	2,0	2,0
Subtilisation d'énergie	3,6	4,5	3,8	1,8
Divers	2,3	1,3	1,8	2,0
Facturation interne émise	72,0	72,3	73,3	74,8
Refacturation d'espaces	30,8	34,7	34,6	37,6
Location de conduits	2,1	2,1	2,1	2,2
Mesurage	0,5	0,5	0,4	0,5
Expertise et autres	8,2	3,6	3,8	3,8
Facturation de l'électricité aux entités affiliées	30,4	31,4	32,4	30,7
Récupération de coûts	45,9	37,6	37,6	38,3
Pose d'attaches, espace poteaux, conduits	21,7	21,9	22,3	22,6
Réclamations aux tiers et autres	24,2	15,7	15,3	15,7
Crédits d'intérêts reliés au remboursement gouvernemental	2,2	1,5	2,0	1,8
REVENUS AUTRES QUE VENTES D'ÉLECTRICITÉ	224,7	223,6	215,9	209,7

5
 6 Le Distributeur rappelle que bien que la majorité des revenus inscrits sous cette rubrique
 7 soient prévisibles et récurrents, certains revenus ne le sont pas. À titre d'exemple, les
 8 revenus provenant de missions d'assistance relatives à des travaux de dépannage aux
 9 États-Unis suite à des événements climatiques sont difficilement prévisibles. Ainsi, ces
 10 types de revenus ne peuvent faire l'objet d'une prévision. Toutefois, la majorité de ces
 11 revenus non récurrents lorsque constatés en mode réel est compensée par des coûts
 12 équivalents, avec pour conséquence un impact global nul sur les revenus requis. Ainsi,
 13 l'analyse seule des revenus non récurrents en mode réel est peu utile afin de juger du
 14 caractère raisonnable des revenus projetés de l'année témoin.

1 FACTURATION EXTERNE ÉMISE

1 Frais d'administration

2 Les frais d'administration s'élèvent à 63,3 M\$ pour 2012 comparativement à 80,0 M\$
3 reconnus dans la décision D-2011-028 et à 69,7 M\$ pour l'année de base 2011.

4 Le Distributeur explique l'écart entre le montant reconnu en 2011 et le montant de base
5 par un niveau d'inventaire des comptes à recevoir actifs sur lesquels s'appliquent les
6 frais d'administration plus bas qu'anticipé. En effet, la stratégie d'intervention en
7 recouvrement des deux dernières années a permis de changer considérablement le
8 niveau des comptes à recevoir actifs.

9 Les prévisions des frais d'administration ont été établies comme suit :

- 10 • La prévision de l'année de base 2011 a été effectuée à partir des résultats réels des
11 cinq premiers mois et d'un estimé découlant de l'application d'un pourcentage
12 mensuel sur les inventaires de comptes à recevoir prévus des sept mois suivants.
- 13 • La prévision de l'année témoin 2012 a été établie quant à elle en appliquant un
14 pourcentage mensuel aux inventaires prévus pour chacun des mois de l'année 2012.

15 Subtilisation d'énergie

16 Tel que décrit à la pièce HQD-7, document 1, le Distributeur prévoit pour 2012
17 concentrer ses efforts sur l'ensemble des activités relatives au vol d'énergie associé à la
18 clientèle commerciale. Les revenus relatifs à ce programme sont estimés à 1,8 M\$ pour
19 2012 et représentent la portion ponctuelle des revenus de subtilisation attribuable au
20 redressement de l'énergie détournée et aux pénalités et frais applicables.

21 Par ailleurs, des revenus de subtilisation sont comptabilisés à titre de revenus des
22 ventes d'électricité et représentent la portion récurrente des revenus récupérés suite à
23 la mise en conformité des installations totalisant 3,3 M\$ en 2012. Ces revenus sont
24 relatifs au programme de 2012 ainsi qu'aux programmes entrepris depuis 2008.

2 FACTURATION INTERNE ÉMISE

1 Refacturation d'espaces

2 La refacturation d'espaces totalise 37,6 M\$ en 2012 par rapport à un montant reconnu
3 de 34,7 M\$ dans la décision D-2011-028. Cette augmentation est attribuable à des
4 mouvements de personnel qui ont fait en sorte que des locaux auparavant occupés par
5 le Distributeur le sont maintenant par les autres divisions ou unités d'Hydro-Québec.

6 Expertise et autres

7 En plus des ententes client-fournisseur avec les autres divisions ou unités d'Hydro-
8 Québec, le poste « Expertise et autres » regroupe des revenus de nature ponctuelle,
9 provenant de dossiers « ad hoc » pour des services rendus pour ces autres divisions ou
10 unités. La nature imprévisible des événements fait en sorte que les projections peuvent
11 fluctuer sensiblement d'une année à l'autre. En 2010, les services de nature « ad hoc »
12 ont généré plus de 4,7 M\$ non planifiés. Il s'agit principalement de services conseils en
13 matière de « Relations avec le milieu » lors de la réalisation de projets de même que
14 des travaux effectués en transport et demandant l'intervention de monteurs en
15 distribution.

16 Facturation de l'électricité aux entités affiliées

17 La facturation de la consommation de l'usage interne d'électricité passe d'un montant
18 reconnu de 31,4 M\$ en 2011 à 30,7 M\$ en 2012. Cette diminution découle
19 essentiellement de la variation de la consommation d'électricité des centrales en
20 construction, dont les chantiers suivants : Eastmain, Sarcelle, Némiscau et La Romaine.

3 RÉCUPÉRATION DE COÛTS

21 Le poste « Réclamations aux tiers et autres » totalisant 24,2 M\$ en 2010 inclut, entre
22 autres, des revenus non récurrents de 2,0 M\$ ayant été facturés dans le cadre de
23 missions d'assistance de dépannage aux États-Unis. Étant donné le caractère

- 1 imprévisible de ces travaux, aucun revenu non récurrent, ni coût afférent n'a été prévu à
- 2 cet effet pour 2011 et 2012.